

## **Délégation de service public - Crématorium - Rapport sur l'exercice 2007**

**Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur** : La Ville de Besançon, par délibération de son Conseil Municipal en date du 16 janvier 2003, a confié à la Société OGF le contrat de délégation de service public pour la gestion de son crématorium pour une durée de 6 années à compter du 1<sup>er</sup> février 2003 ; il s'achèvera donc le 31 janvier 2009.

L'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation et de l'entretien de l'installation demeure à la charge du délégataire.

Le droit d'entrée a été fixé à 177 301 €, auquel s'ajoute une redevance d'occupation annuelle révisable en fonction des variations de l'indice du coût de la construction édité par l'INSEE. L'indice de référence est celui du 2<sup>ème</sup> trimestre 2003, à savoir 1 202. Le montant de la redevance 2007 s'élève à 19 319,47 € contre 18 046,59 € en 2006.

Il convient de rappeler que les termes de ce contrat permettent d'équilibrer globalement l'opération, de couvrir les investissements engagés et les frais de fonctionnement restant à la charge de la Ville.

### **A - Analyse de l'activité du service délégué**

#### **I) Les travaux (pour mémoire)**

Tous les travaux d'aménagement qui étaient prévus par le nouveau contrat, en vue notamment d'améliorer l'accueil des familles, ont été réalisés par le concessionnaire durant l'année 2004. Le coût de ces travaux s'est élevé à plus de 98 000 €.

#### **II) Conformité des installations**

- Les travaux d'entretien du four de crémation sont définis dans un contrat de maintenance établi avec la Société Facultatieve Technologies (constructeur du four) d'après un nouvel accord cadre du 1<sup>er</sup> janvier 2006.

- Ces travaux d'entretien complet et de maintenance préventive du four sont assurés lors de 2 visites annuelles d'une durée minimale de 1,5 jour. En 2007, ces visites se sont déroulées durant les semaines 10 et 45.

- Le décret ministériel n° 94-1117 du 20 décembre 1994 relatif aux prescriptions applicables aux Crématoriums, et l'arrêté du 29 décembre 1994, relatif aux quantités maximales de polluants contenus dans les gaz rejetés dans l'atmosphère imposent que soient effectués un contrôle des rejets atmosphériques et des dispositifs de sécurité du four tous les 2 ans et un contrôle de conformité des installations tous les 6 ans.

Conformément à ces dispositions, le bureau de contrôle Véritas est intervenu le 26 septembre 2005 pour le contrôle de conformité des installations, les 6 octobre et 10 novembre 2005 pour le contrôle de rejets dans l'atmosphère. Le dernier contrôle a eu lieu le 2 février 2006.

Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation et les rapports ont été adressés à la DDASS du Doubs qui a délivré une nouvelle attestation de conformité valable jusqu'au 10 février 2012.

#### **III) Travaux d'entretien et d'aménagement**

En ce qui concerne le four, il a été procédé en 2007 au remplacement des éléments suivants :

- Réfection complète du garnissage réfractaire, des pièces mécano-soudées et chaudronnées du four de crémation : 50 447 € HT.

Ces travaux, d'une durée de 5 semaines ont nécessité l'arrêt de l'activité du crématorium qui dispose aujourd'hui d'équipements de crémation entièrement rénovés.

#### **IV) Les données statistiques**

Le nombre de crémations réalisées en 2007 s'élève à 667 (hors les 17 conteneurs de pièces anatomiques).

##### **a) Evolution du nombre mensuel de crémations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Mois	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Janvier	74	57	68	60	79	81	70	85
Février	85	56	45	58	58	84	70	10
Mars	55	60	55	48	76	84	73	36
Avril	53	48	52	53	65	73	97	69
Mai	51	49	49	45	53	71	70	80
Juin	52	48	42	59	73	85	63	67
Juillet	48	51	59	62	56	54	80	62
Août	53	45	55	72	70	53	68	55
Septembre	55	0	43	59	64	78	71	44
Octobre	52	75	58	65	90	64	57	49
Novembre	46	59	56	48	81	71	71	47
Décembre	45	51	66	55	72	75	98	63
<b>Total</b>	<b>669</b>	<b>599</b>	<b>648</b>	<b>684</b>	<b>837</b>	<b>873</b>	<b>888</b>	<b>667</b>

Entre 2006 et 2007, le nombre de crémations a donc diminué de 24,89 % (- 221).

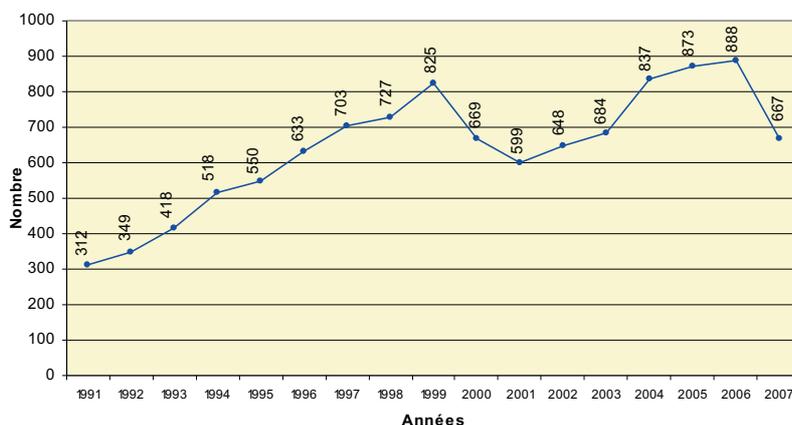
La baisse de l'activité s'explique d'une part par les 5 semaines d'arrêt de l'activité du crématorium, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2007, nécessaires pour les travaux de réfection complète du garnissage réfractaire, des pièces mécano-soudées et chaudronnées du four de crémation, et d'autre part par l'impact de l'ouverture du crématorium de Héricourt en juillet 2007.

Le niveau mensuel d'activité est resté très irrégulier en 2007.

Les écarts significatifs, constatés d'un mois sur l'autre, nécessitent donc une très grande flexibilité dans la gestion du personnel du crématorium. Dès lors, ils expliquent le nombre de personnes qui composent l'équipe actuelle du crématorium.

Le nombre moyen de crémations réalisées mensuellement oscille entre 40 et 71 crémations.

Evolution annuelle du nombre des crémations  
années 1991-2007



### b) Répartition des crémations par entreprise funéraire et origines géographiques

Les crémations proviennent principalement de la Ville de Besançon et du Département du Doubs.

La répartition des crémations, par rapport à l'activité 2007 du crématorium, est en augmentation pour le Doubs et la Haute-Saône et en diminution dans le Jura (impact du crématorium de Lons le Saunier) et les autres départements dont Belfort (impact du crématorium d'Héricourt).

En 2007, les crémations effectuées au crématorium de Besançon pour les Pompes Funèbres Générales représentent **75,45 %** de l'activité contre 71,85 % en 2006.

Origine	2005	2006	2007
Doubs	632	573	452
Haute-Saône	99	138	111
Jura	19	28	13
Autres (Belfort...)	123	149	92
<b>TOTAL</b>	<b>873</b>	<b>888</b>	<b>668</b>

### c) La crémation dans la région

Avec l'ouverture du crématorium d'Héricourt, ce sont 6 crématoriums qui sont désormais en service dans la région, pour un total estimé de 4 648 crémations en 2007.

Le tableau ci-dessous présente l'activité réalisée de 2000 à 2007 par ces crématoriums.

Crématoriums/Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Avanne	180	390	406	490	502	575	545	699
Dijon	981	1 081	1 212	1 305	1 266	1 375	1 405	1 497
Châlon S/ Saône	1 036	860	797	811	781	586	594	693
Lons le Saunier					36	563	575	632
Héricourt								460
<b>Sous-Total</b>	<b>2 197</b>	<b>2 331</b>	<b>2 415</b>	<b>2 606</b>	<b>2 585</b>	<b>3 099</b>	<b>3 119</b>	<b>3 981</b>
<b>% progression annuelle</b>	<b>12,55 %</b>	<b>6,10 %</b>	<b>3,60 %</b>	<b>7,91 %</b>	<b>- 0,81 %</b>	<b>19,88 %</b>	<b>0,65 %</b>	<b>27,64 %</b>
Besançon	669	599	648	684	837	873	888	667
<b>% progression annuelle</b>	<b>- 18,91 %</b>	<b>- 10,46 %</b>	<b>8,18 %</b>	<b>5,56 %</b>	<b>22,37 %</b>	<b>4,30 %</b>	<b>1,72 %</b>	<b>- 24,89 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 866</b>	<b>2 930</b>	<b>3 063</b>	<b>3 290</b>	<b>3 422</b>	<b>3 972</b>	<b>4 007</b>	<b>4 648</b>

#### d) Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion dans un lieu privé, caveau de famille dans une autre commune...).

Le nombre d'urnes remises aux familles reste important au crématorium de Besançon, en comparaison des chiffres des autres crématoriums gérés par le groupe OGF.

Ce nombre traduit le développement des équipements cinéraires dans les cimetières de la région ainsi que de l'inhumation des urnes dans des concessions familiales existantes au sein des cimetières des villes voisines de Besançon.

Parmi les destinations connues :

Destinations	2005		2006		2007	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Urne remise à la famille	749	86 %	779	87,73 %	489	73,31 %
Dispersion jardin du souvenir	47	5 %	49	5,52 %	61	9,15 %
Inhumation jardin d'urnes	20	2 %	14	1,58 %	18	2,70 %
Columbarium	3	0 %	1	0,11 %	6	0,90 %
Inhumation concessions	54	6 %	45	5,07 %	93	13,94 %
Dépôt provisoire crématorium	0	0 %	0	0,00 %	0	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>873</b>		<b>888</b>		<b>667</b>	

## **V) Le fonctionnement du Crématorium**

### **Le fait marquant de l'exercice :**

La convention pour la délégation de service public concernant la gestion du crématorium de Besançon, signée le 29 janvier 2003, pour une durée de six années à compter du 1<sup>er</sup> février 2003, a connu une évolution en 2007 par la signature de l'avenant suivant :

- Avenant n° 2, signé les 12 et 23 juillet 2007, relatif à la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine formolées provenant de l'UFR Sciences Médicales et Pharmaceutiques de Besançon au crématorium de la Ville de Besançon, à titre exceptionnel et dans les conditions figurant dans un contrat annexe, et à la gratuité de la crémation desdites pièces dans la limite de dix-huit crémations par an.

Trois agents participent au fonctionnement de cette installation ouverte au public toute l'année, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 18 h. Cet effectif permet d'assurer en permanence une très bonne qualité de l'accueil et du service rendu. Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Des crémations peuvent être programmées également le samedi matin. On peut observer que le personnel placé sous l'autorité directe de la direction des Pompes Funèbres Générales de Besançon, répond bien aux nécessités de l'exécution du service, et sa formation est assurée en permanence. Il y a tout lieu aussi de croire que les aménagements importants réalisés en 2004 ont permis de confirmer cette qualité de service, dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

Les missions de ces agents au sein de cette installation concernent :

- l'accueil des familles,
- l'accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- la présentation des défunts,
- l'organisation des cérémonies de recueillement,
- la réalisation des crémations,
- l'entretien permanent des installations,
- la tenue des différents registres et l'accueil téléphonique.

Les agents disposent en permanence d'un véhicule de liaison pour leur déplacement. Ils reçoivent le soutien des équipes locales du groupe OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- La tenue des plannings de crémation
- L'accueil au téléphone en dehors des heures d'ouverture
- La gestion administrative de l'activité.

L'encadrement de l'équipe du Crématorium est assuré par la Direction Régionale et notamment par le directeur des Pompes Funèbres Générales de Besançon.

## **VI) La formation**

Chaque agent affecté au Crématorium bénéficie d'une formation concernant les points suivants :

- La législation sur la crémation et ses évolutions récentes concernant notamment le traitement des pièces anatomiques,
- Les procédures internes de la Société OGF en matière de gestion des Crématoriums,
- Les vérifications administratives des dossiers de crémations,
- L'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,

- Les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycle de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- La gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- Les consignes d'hygiène et de sécurité,
- La protection incendie,
- L'habilitation électrique HOB0 pour le personnel non électricien.

### VII) Les tarifs

Conformément à l'article 30 du contrat de délégation de service public pour la gestion du Crématorium de Besançon, les tarifs du Crématorium ont été actualisés le 1<sup>er</sup> février 2007.

L'augmentation des tarifs de crémation, par rapport à la précédente augmentation, ressort à 6,745 %.

L'évolution résulte principalement :

- de la hausse du coût de l'énergie. L'indice d'août 2006 est de 129,4 contre 120,5 en août 2005, soit une hausse de 7,38 % sur une année,

- de l'indice PsdA, qui a cessé d'être publié à partir de juillet 2004. Lors de la dernière révision des tarifs pour l'année 2006, l'avenant n° 1 qui avait pour objet de remplacer cet indice par ceux préconisés par la DGCCRF n'était pas signé. Cet avenant ayant été signé le 7 février 2006, le calcul des tarifs pour l'année 2007 a donc pu intégrer les nouveaux indices de substitution, avec pour conséquence un rattrapage mécanique pour la période 2004-2006.

Redevance de crémation	Tarifs 2007		
	Tarif HT	TVA 19,60 %	Tarif TTC
<b>Crémation</b>			
Cercueil Taille Adulte			
Cercueil Taille Enfant (1 à 12 ans)	359,88	70,54	430,42
Cercueil Taille Enfant (- 1 an)	179,98	35,27	215,21
	89,98	17,64	107,62
<b>Crémation d'un cercueil après exhumation</b>			
Moins de 5 ans après inhumation	359,88	70,54	430,42
Plus de 5 ans après inhumation	179,94	35,27	215,21
<b>Crémation de pièces anatomiques</b>			
Container de 60 kg et 200 l maximum	359,88	70,54	430,42
Container de 30 kg et 100 l maximum	179,94	35,27	215,21
<b>Dépôt des cendres de pièces anatomiques et restes d'exhumation au cimetière</b>	33,15	6,50	39,65
<b>Urne cinéraire</b>	28,41	5,57	33,98
<b>Dépôt provisoire de l'urne (Forfait mensuel au-delà du 1er mois)</b>	17,04	3,34	20,38
<b>Location salle de cérémonie</b>	61,56	12,06	73,62
<b>Supplément salle de cérémonie pour une cérémonie personnalisée</b>	33,15	6,50	39,65

### **VIII) La qualité du service**

Un registre des appréciations, placé dans le hall d'accueil du Crématorium, est mis à la disposition des personnes qui souhaitent y noter leurs appréciations, leurs remarques ou leurs suggestions.

La lecture de ce registre permet de mieux appréhender la manière dont les proches du défunt perçoivent la crémation et l'organisation de la cérémonie.

A travers ce registre, il apparaît que les familles apprécient l'accueil qui leur est réservé, l'accompagnement dont elles bénéficient, la disponibilité, la gentillesse et le professionnalisme des agents.

### **IX) L'information des professionnels**

Chaque année, OGF s'attache à sensibiliser un public de professionnels de la région en relation avec les familles en deuil, aux différentes approches du deuil dans le but de créer des relais d'information auprès des familles.

En 2007, **97 personnes**, principalement des soignants, réparties en 3 sessions, ont été accueillies au crématorium afin de prendre connaissance des lieux, du déroulement d'une crémation et des conditions d'accueil des familles.

Le 16 octobre 2007 a eu lieu un temps d'échange sur la crémation et de rencontre avec les équipes de funérailles, constituées d'une vingtaine de personnes, et le prêtre de la paroisse Saint-Claude.

### **Conclusion**

L'activité du Crématorium de Besançon a enregistré une baisse en 2007 pour deux raisons, d'une part la fermeture du crématorium pendant 5 semaines au cours du 1<sup>er</sup> semestre pour procéder aux travaux de réfection complète du garnissage réfractaire, des pièces mécano-soudées et chaudronnées du four et d'autre part l'ouverture du crématorium d'Héricourt en juillet 2007.

Cette réduction de l'activité a entraîné une baisse conséquente du résultat net qui passe de 26 540 € en 2006 à - 1 969 € en 2007, soit - 28 509 € (- 107 %). Cependant il convient de noter que le crématorium de Besançon ne constitue pas une entité distincte d'OGF tant sur le plan juridique que sur les plans comptable, social et financier.

### **B - Analyse des comptes de l'activité déléguée**

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2007. Le crématorium de Besançon est un établissement de la société OGF, et ne fait donc pas l'objet d'une comptabilité distincte. La société OGF, afin de respecter le contrat de délégation, établit un compte d'exploitation analytique spécifique au Crématorium de Besançon.

Les produits et la plupart des charges présentés dans ce compte d'exploitation se rattachent directement à l'activité du crématorium. Les autres charges intégrées sont des charges indirectes qui reposent sur des clés de répartition ou des estimations. Tel est le cas des frais de personnel et des frais d'administration générale.

En 2006, le compte d'exploitation présentait également un impôt sur les sociétés théorique, calculé au taux de 34,43 %, qui a pour seul objectif d'indiquer quelle serait l'incidence en cas de comptabilité autonome. Le résultat étant négatif en 2007, ce calcul n'est pas effectué.

## 1. Compte d'exploitation

Chiffres clés

En unité ou en €	2007	2006	Variation en unité	Variation en %
Nombre de crémations	667	888	- 221	- 24,9 %
Produits d'exploitation	244 373	297 462	- 53 089	- 18 %
Charges de personnel	101 916	116 390	- 14 474	- 12,4 %
Amortissements	69 629	49 505	20 124	40,6 %
Résultat net	- 1 969	26 540	- 28 509	- 107 %

Très forte dégradation du résultat, directement liée à celle de l'activité.

Deux raisons principales :

- l'activité du crématorium de Besançon a été suspendue pendant 5 semaines en raison de travaux (obligatoires) sur le four.

- la concurrence s'affirme avec l'ouverture d'un crématorium à Héricourt et la croissance du crématorium d'Avanne.

Les tarifs ont connu une augmentation de 6,745 % par rapport à l'an dernier. Cette forte hausse s'explique essentiellement par l'application d'un changement d'indice et le rattrapage de ce changement sur les années antérieures qui s'est cumulé sur 2007.

Les charges d'exploitation = 246 K€ diminuent de 4 % soit - 10 K€ par rapport à 2006. On note une augmentation importante de la dotation aux amortissements suite aux travaux réalisés sur le four. Les autres postes sont en diminution, en liaison avec celle de l'activité. Rappel : le poste de dotation aux amortissements inclut l'amortissement du droit d'entrée, dont la durée prévue est celle de la concession, soit jusqu'en 2009.

La masse salariale = 102 K€, représente 41,4 % du total des charges d'exploitation. Elle a diminué de 12,4 % par rapport à 2006, notamment sur le poste «frais de direction» qui est calculé au taux de 10 % des produits d'exploitation (donc en liaison directe avec l'activité) et qui connaît également une baisse de taux car 11 % en 2006.

## 2. Liens financiers avec la Ville

La société OGF verse une redevance d'occupation à la Ville de Besançon dont le montant constaté dans le compte d'exploitation 2007 s'élève à 19 319 €.

### Conclusion

**Les états financiers 2007 présentent des signes de ralentissement d'activité.**

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 18 septembre 2008.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, se prononce favorablement sur ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.*